



Problèmes de charges locatives

Par **emiliep**, le **03/04/2009** à **10:18**

bonjour,

je suis locataire d'un appartement depuis le 1er septembre 2008. je paye chaque mois le loyer+30e de charges.

sur le bail, le detail de ce que comprennent les charges n'est pas noté.

quand j'ai fait l'etat des lieux d'entrée, j'ai fait remarquer que la porte d'entrée de l'immeuble ne fermait pas, et que les boites aux lettres non plus. la propriétaire m'a affirmé que tout ca serait réglé des la fin du mois de septembre.

en janvier, j'ai signalé que la porte d'entrée et les boites aux lettres ne fermaient toujours pas, et qu'en plus, le menage dans les parties communes n'avaient pas ete fait une seule fois depuis que j'avais aménagé. le lendemain, le fils de ma propriétaire est venu lui-meme reparer la porte d'entrée, ma boite aux lettres, et passer un coup de balais dans le hall d'entrée et sur mon palier!

de plus, j'ai reçu une facture d'eau en janvier, et la propriétaire m'a dit que l'eau (froide) n'etait pas comprise dans les charges.

aujourd'hui, 3avril, une equipe est venue faire le menage. (pour la premiere fois depuis le 1er septembre!!).

suis-je en droit de demander une facture qui justifierait les 30e de charges que je paye chaque mois depuis 8mois? parce que finalement, de septembre2008 a mars 2009, je ne sais pas a quoi ont servi les charges...

suis-je dans mes droits si je demande un remboursement partiel des charges?

y a-t-il un article de loi qui pourrait m'aider dans mes demarches?

merci d'avance pour vos reponses.